|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** | Description: Description: !UNLOGO |  | E:\Logos\UNESCO (black).jpg | FAO-LOGO |  **BES** |
|  |  | **IPBES**/6/2 |
|  | [**Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**](http://unterm.un.org/DGAACS/unterm.nsf/WebView/89752D0EE42F5EDF852575EC006B64B1?OpenDocument) | Distr. générale 30 décembre 2017Français Original : anglais |

Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité
et les services écosystémiques

Sixième session

Medellin (Colombie), 18-24 mars 2018

Point 5 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-1)\*

Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise
en œuvre du premier programme de travail pour la période 2014‑2018

Mise en œuvre du premier programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique
et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

 Rapport du Secrétaire exécutif

 Introduction

1. À sa deuxième session, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (« la Plateforme ») a adopté la décision IPBES‑2/5, par laquelle elle a approuvé un programme de travail ambitieux comportant une série de produits à livrer à différentes dates au cours de la période 2014‑2018. Ce programme de travail a été adopté étant entendu que les activités correspondant aux différents produits seraient lancées sur décision de la Plénière, conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme (décision IPBES‑3/3, annexe I).
2. À ses troisième, quatrième et cinquième sessions, la Plénière a adopté les décisions IPBES‑3/1, IPBES‑4/1 et IPBES‑5/1, dans lesquelles elle a donné des orientations supplémentaires concernant la réalisation de tous les produits inscrits au programme de travail. Dans sa décision IPBES‑4/1, la Plénière a approuvé la réalisation d’une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques au cours de la période courant de 2016 à la mi‑2019.
3. Le présent rapport a été établi par le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire, pour informer la Plénière des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail. Pour faciliter l’examen, le rapport fournit des informations sur les éléments suivants :
	1. Les progrès accomplis en 2017 dans l’exécution des produits inscrits au programme de travail pour la période 2014‑2018, comme suite aux décisions IPBES‑2/5, IPBES‑3/1, IPBES‑4/1 et IPBES‑5/1 ;
	2. Le recrutement de fonctionnaires au secrétariat en 2017.

 I. Progrès accomplis dans l’application des décisions IPBES‑2/5, IPBES‑3/1, IPBES‑4/1 et IPBES‑5/1 relatives au premier programme de travail

1. Depuis la cinquième session de la Plénière, la Plateforme a considérablement progressé dans la mise en œuvre du programme de travail approuvé par la Plénière, dans le respect du budget que celle‑ci avait approuvé. La Plénière sera saisie de cinq évaluations intéressantes et utiles à l’élaboration de politiques, qu’elle pourra examiner et approuver à sa sixième session ; quelque 600 experts ont participé à ces évaluations pendant trois ans et un examen interne très instructif a mis en évidence les points forts et les points faibles de la Plateforme et donné des idées, reposant sur les éléments positifs qui ressortent du premier programme, qui serviront dans le cadre de l’élaboration du deuxième programme de travail.
2. La communauté dans son ensemble a continué d’appuyer énergiquement la Plateforme : des experts choisis lui ont consacré du temps et des efforts ; des gouvernements et des organisations lui ont apporté diverses autres contributions en nature ; et des membres ont versé des contributions à son fonds d’affectation spéciale et apporté un appui financier à ses activités connexes (voir IPBES/6/9).
3. Un groupe d’experts (outils et méthodes d’appui à l’élaboration des politiques) reconstitué en 2017, un groupe d’auteurs d’évaluations (évaluation mondiale) et deux groupes d’experts (valeurs et scénarios et modèles) créés en 2016, cinq groupes d’auteurs d’évaluations (évaluations régionales, évaluation de la dégradation et de la restauration des terres) créés en 2015 et trois équipes spéciales (renforcement des capacités, connaissances et données, et savoirs autochtones et locaux) créées en 2014 ont poursuivi leurs travaux en 2017. Au total, ce sont environ 900 experts qui ont contribué aux travaux de la Plateforme en 2017, portant à 1 300 le nombre total d’experts ayant pris part aux travaux depuis que le premier programme de travail a commencé à être mis en œuvre, soit en 2014. En tout, 22 réunions d’experts ont été organisées durant la même période[[2]](#footnote-2)1. Douze groupes d’appui technique ont continué de concourir à l’exécution de différents produits. On trouvera dans le document IPBES/6/INF/20 de plus amples informations concernant l’appui technique à la mise en œuvre du programme de travail.
4. Les paragraphes ci‑après font le point sur les progrès réalisés dans le cadre de chacun des objectifs du premier programme de travail de la Plateforme.

 A. Objectif 1 : Renforcer les capacités et les connaissances concernant l’interface science‑politique pour que la Plateforme puisse s’acquitter de ses principales fonctions

1. En 2014, trois équipes spéciales secondées par des groupes d’appui technique ont été constituées au titre du premier programme de travail. En 2017, des progrès ont été réalisés dans les domaines suivants :
	1. L’équipe spéciale sur le renforcement des capacités [produits 1 a) et b)] a mis en œuvre, avec ses partenaires, le plan continu sur le renforcement des capacités, en application de la section II de la décision IPBES‑5/1. Elle s’est réunie en avril 2017 en Norvège. Le programme de bourses de la Plateforme s’est poursuivi et a permis d’aider 49 boursiers originaires de 37 pays. Dans le cadre du programme de formation et de familiarisation de la Plateforme, trois ateliers de rédaction ont été organisés en Afrique du Sud, en Norvège et en Turquie en vue de mieux armer les experts de la Plateforme à la rédaction de chapitres et des résumés à l’intention des décideurs. Par ailleurs, quatre réunions de dialogue au niveau régional ont été tenues en Colombie, en Éthiopie, en Hongrie et au Japon entre juin et août 2017, auxquelles ont pris part 76 correspondants nationaux de la Plateforme, afin que les membres contribuent davantage à la finalisation des évaluations régionales. Sur le conseil de l’équipe spéciale, le Bureau recommande que soit organisée une troisième réunion du forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme à la fin de 2018, en marge de la réunion annuelle de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités. Cette réunion serait l’occasion de promouvoir la coopération avec les représentants des partenaires actuels et nouveaux, y compris ceux liés aux savoirs autochtones et locaux et aux connaissances et aux données. Les travaux de l’équipe spéciale ont continué de bénéficier de l’appui du groupe d’appui technique basé à l’Agence norvégienne pour l’environnement à Trondheim (Norvège), grâce à la contribution en nature apportée par la Norvège. On trouvera dans le document IPBES/6/INF/12 des informations supplémentaires sur les travaux de renforcement des capacités ;
	2. L’équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux [produit 1 c)] a aidé le Groupe d’experts multidisciplinaire à appliquer la stratégie retenue pour tenir compte des savoirs autochtones et locaux et les exploiter, en application de la section III de la décision IPBES‑5/1. L’équipe spéciale s’est réunie en Colombie en mai 2017. Conformément à l’approche, le groupe de liaison sur les savoirs autochtones et locaux s’est réuni en Hongrie en avril 2017 dans le cadre de l’évaluation mondiale ; un appel à contributions a été lancé dans le domaine des savoirs autochtones et locaux ; les experts de l’évaluation mondiale, des réseaux représentatifs et des organisations spécialisées dans les domaines des peuples autochtones et des populations locales et des experts des savoirs autochtones et locaux ont pris part à des réunions de dialogue pendant la seizième session de l’Instance permanente sur les questions autochtones, tenue à New York en avril et mai 2017 ; à la quarantième conférence annuelle de la Société d’ethnobiologie, tenue à Montréal en mai 2017 ; dans le cadre du Dialogue mondial sur les droits de l’homme et la préservation de la biodiversité, coorganisé par SwedBio, le Forest Peoples Programme, Natural Justice et le Groupe thématique sur la gouvernance, l’équité et les droits de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales de l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et accueilli par le Projet de développement des peuples autochtones de Chepkitale (*Chepkitale Indigenous Peoples Development Project*) au Kenya en novembre 2017 ; et à la dixième réunion du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l’article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique, tenue au Canada en décembre 2017. D’autres manifestations ont été organisées à l’occasion de réunions auxquelles ont pris part des représentants des peuples autochtones et des populations locales et de conférences scientifiques pour échanger des informations sur l’approche. L’équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux a également donné des orientations concernant les modalités de mise en place du mécanisme participatif et un groupe directeur du mécanisme participatif est actuellement constitué. Le groupe d’appui technique basé au siège de l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO) a continué de concourir aux travaux effectués dans ce domaine grâce à l’appui en nature apporté par l’UNESCO. On trouvera des informations supplémentaires dans le document sur les travaux liés aux savoirs autochtones et locaux (IPBES/6/INF/13) ;
	3. L’équipe spéciale sur les connaissances et les données [produits 1 d) et 4 b)] a continué de donner des conseils pour les évaluations en cours, conformément à son projet de plan de travail pour 2017 et 2018 figurant dans l’annexe III de la décision IPBES‑5/1. Dans le cadre de la mise en œuvre, on notera en particulier que des supports visuels correspondant à la série d’indicateurs de base de la Plateforme ont été fournis aux experts afin que ceux‑ci les utilisent dans les évaluations de la Plateforme et qu’une approche a commencé à être appliquée, deux ateliers ayant été tenus pour définir des séries d’indicateurs sociaux et écologiques liés aux principaux thèmes de l’évaluation mondiale, en Hongrie en avril 2017 et en République de Corée en décembre 2017 ; l’infrastructure Web proposant des ressources aux experts chargés d’effectuer les évaluations a été perfectionnée ; et une procédure a été mise en place pour déterminer les lacunes en termes de connaissances et stimuler la production de nouvelles connaissances, en commençant par l’évaluation de la pollinisation, des pollinisateurs et de la production alimentaire et l’organisation d’un atelier sur ce sujet au Royaume‑Uni en novembre 2017. Le groupe d’appui technique basé à l’Institut national d’écologie à Seocheongun (République de Corée) a continué de concourir aux travaux effectués dans ce domaine grâce à l’appui en nature apporté par le Ministère coréen de l’environnement. Un rapport d’activité complet figure dans le document sur les travaux liés aux connaissances et aux données (IPBES/6/INF/14).

 B. Objectif 2 : Renforcer l’interface science‑politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous‑régional, régional et mondial et de manière transversale

1. Les activités exécutées au titre de l’objectif 2 ont notamment produit les résultats suivants :
	1. Nouvelle version mise à jour du guide pour la réalisation des évaluations établie par le secrétariat sous la direction du Groupe d’experts multidisciplinaire et en consultation avec le Bureau [produit 2 a)], y compris un résumé du guide et un outil Web interactif produits avant la sixième session de la Plénière. En 2017, ce guide a servi à présenter des informations aux auteurs des évaluations à l’occasion des deuxième et troisième réunions d’auteurs relatives aux six évaluations en cours. Le groupe d’appui technique basé au Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) a continué de concourir à ces travaux grâce à l’appui en nature apporté par cette organisation. Le guide est un document évolutif auquel de nouveaux modules seront ajoutés ou dont les modules existants seront modifiés au besoin. Des informations supplémentaires sur les travaux s’y rapportant sont disponibles dans le document IPBES/6/INF/17 ;
	2. Versions définitives des quatre évaluations régionales et sous‑régionales établies par les groupes d’auteurs d’évaluations [produit 2 b)], que la Plénière doit examiner à sa sixième session à la suite de l’examen externe de la deuxième version préliminaire des chapitres et de la première version préliminaire du résumé à l’intention des décideurs des évaluations effectué par les gouvernements et les pairs entre mai et juillet 2017 et des troisièmes réunions d’auteurs pour les quatre évaluations tenues en juillet et août 2017 en Colombie, en Éthiopie, au Japon et en Tchéquie ; séminaires en ligne organisés entre mai et juin 2017 pour expliquer la portée des évaluations et le processus d’examen ; dialogues régionaux destinés à renforcer la capacité des gouvernements d’examiner ces évaluations et de contribuer à leur examen à la sixième session de la Plénière ; atelier conjoint de renforcement des capacités tenu en Norvège en février 2017 concernant la rédaction des résumés à l’intention des décideurs pour les coprésidents et les auteurs‑coordonnateurs principaux des quatre évaluations régionales et de l’évaluation de la dégradation et de la restauration des terres. L’évaluation concernant l’Europe et l’Asie centrale a donné lieu en janvier 2017 à un autre atelier autofinancé portant essentiellement sur le résumé à l’intention des décideurs. Les groupes d’appui technique basés à l’Institut de recherche en ressources biologiques Alexander von Humboldt (Bogota), à l’Institut des stratégies environnementales mondiales (Tokyo), au Council for Scientific and Industrial Research (Pretoria) et à l’Institut des sciences végétales de l’Université de Berne (Suisse) ont continué de concourir aux travaux effectués dans ce domaine grâce à l’appui en nature apporté par l’Afrique du Sud, la Colombie, le Japon et la Suisse. On trouvera dans le document IPBES/6/INF/7 un rapport complet sur l’élaboration des évaluations régionales ;
	3. Première version préliminaire des chapitres de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques établie par le groupe d’auteurs d’évaluations [produit 2 c)] et mise à disposition pour examen collégial externe à la mi‑2017 ; réunions pour chacun des chapitres 2 à 6 tenues en Allemagne, en France, en Norvège, aux Pays‑Bas et au Royaume‑Uni pour définir le contenu des chapitres au début de 2017 ; deuxième réunion d’auteurs tenue en septembre 2017 en Afrique du Sud pour examiner les observations reçues au cours de l’examen collégial et entamer la rédaction de la deuxième version préliminaire des chapitres et de la première version préliminaire du résumé à l’intention des décideurs, de sorte qu’elles puissent être examinées par les gouvernements et les pairs de mi‑avril à mi‑juin 2018 ; contribution au lancement d’une approche, dont deux ateliers, visant à définir des séries d’indicateurs sociaux et écologiques sur les principaux thèmes de l’évaluation mondiale [voir par. 8 c)] ; mise en œuvre de la stratégie retenue pour tenir compte des savoirs autochtones et locaux et les exploiter dans le cadre de l’évaluation mondiale [voir par. 8 b)] ; recrutement d’un consultant pour compléter le groupe d’appui technique, grâce à l’appui en nature apporté par l’Allemagne. On trouvera dans le document IPBES/6/INF/11 un rapport d’activité sur l’élaboration de l’évaluation mondiale.

 C. Objectif 3 : Renforcer l’interface science‑politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques s’agissant des questions thématiques et méthodologiques

1. Les activités exécutées au titre de l’objectif 3 ont notamment produit les résultats suivants :
	1. Version définitive du projet d’évaluation de la dégradation et de la restauration des terres [produit 3 b) i)] établie par le groupe d’auteurs d’évaluations, que la Plénière doit examiner à sa sixième session à la suite de l’examen externe de la deuxième version préliminaire des chapitres et de la première version préliminaire du résumé à l’intention des décideurs des évaluations effectué par les gouvernements et par les pairs en mai et juin 2017 et de la troisième réunion d’auteurs tenue en juillet 2017 au siège de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture ; séminaires en ligne organisés en mai 2017 pour expliquer la portée de l’évaluation et le processus d’examen. On trouvera dans le document IPBES/6/INF/2 un rapport complet sur l’élaboration de l’évaluation ;
	2. Poursuite des travaux du groupe d’experts sur les scénarios et les modèles [produit 3 c)] en application de la section VI de la décision IPBES‑5/1 concernant la fourniture de conseils spécialisés sur l’utilisation des modèles et scénarios existants à l’appui des évaluations en cours de la Plateforme, y compris un atelier consacré aux scénarios sur la biodiversité et les services écosystémiques de la Plateforme utilisant des trajectoires socioéconomiques communes, tenu en Allemagne en octobre 2017, et un atelier consacré au chapitre 5 de l’évaluation mondiale, tenu aux Pays‑Bas en février 2017 ; et concernant les activités visant à favoriser l’élaboration de scénarios et de modèles connexes par la communauté scientifique au sens large, y compris un atelier en Nouvelle‑Zélande organisé en septembre 2017 sur les perspectives pour la nature et les contributions que la nature apporte aux populations pour le XXIe siècle. Le groupe d’appui technique basé à l’Agence d’évaluation environnementale des Pays‑Bas (PBL) a continué de concourir aux travaux effectués dans ce domaine grâce à l’appui en nature apporté par les Pays‑Bas. On trouvera dans le document IPBES/6/INF/15 un rapport d’activité à ce sujet ;
	3. Poursuite des travaux du groupe d’experts sur les valeurs [produit 3 d)] en application de la section VI de la décision IPBES‑5/1, y compris l’appui apporté à l’examen des valeurs indiquées dans les six évaluations en cours de la Plateforme, en particulier une réunion d’experts organisée en Hongrie en avril 2017 pour l’évaluation mondiale, la contribution à l’outil en ligne sur les diverses conceptualisations des valeurs dans le catalogue des outils d’appui à l’élaboration des politiques et les activités destinées à promouvoir la prise en compte des valeurs dans les projets de recherche, dont un atelier organisé au Mexique en novembre 2017. Le groupe d’appui technique basé à l’Institut de recherche sur les écosystèmes et la durabilité de l’Université nationale autonome du Mexique a continué de concourir aux travaux effectués dans ce domaine grâce à l’appui en nature apporté par la Commission nationale sur la connaissance et l’utilisation de la biodiversité (Mexique) et l’Agence allemande de coopération internationale. On trouvera dans le document IPBES/6/INF/18 un rapport d’activité à ce sujet ;
	4. Le Groupe d’experts multidisciplinaire a évalué, en consultation avec le Bureau et en application du paragraphe 4 de la section V de la décision IPBES‑5/1, la nécessité d’apporter toute modification aux documents de cadrage déjà approuvés sur la base des principales conclusions scientifiques d’autres évaluations de la Plateforme et a conclu qu’aucune modification n’était nécessaire. Conformément au paragraphe 5 de la décision IPBES‑5/6, la Plénière sera invitée à examiner, au titre du point 8 de l’ordre du jour de sa sixième session, l’évaluation thématique de l’usage durable des espèces sauvages [produit 3 b) iii)], l’évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la biodiversité et des bienfaits apportés par la nature aux populations, y compris les services écosystémiques [produit 3) d)] et l’évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération [produit 3) b) ii)], qui sont en attente de réalisation (IPBES/6/8). On trouvera dans les documents IPBES/6/INF/8 à 10 les rapports de cadrage approuvés par la Plénière.

 D. Objectif 4 : Faire connaître et évaluer les activités de la Plateforme, ses produits et ses conclusions

1. Les activités exécutées au titre de l’objectif 4 ont notamment produit les résultats suivants :
	1. Mise à jour et révision du catalogue des évaluations [produit 4 a)] et intégration dans la nouvelle architecture Web du catalogue d’outils et de méthodes d’appui à l’élaboration des politiques, comme indiqué dans le document IPBES/6/INF/16, avec le concours du groupe d’appui technique basé au Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE, grâce à l’appui en nature apporté par cette organisation ;
	2. Poursuite des travaux concernant le catalogue des outils et méthodes d’appui à l’élaboration des politiques [produit 4 c)] en application de la section VII de la décision IPBES‑5/1 menés par un groupe d’experts reconstitué, auquel se sont joints des spécialistes des processus internationaux et les partenaires intéressés, et tenue de plusieurs réunions du groupe de travail sur le catalogue, qui se sont déroulées de manière virtuelle et non en personne en raison du manque de ressources ; et catalogue révisé mis à la disposition des gouvernements et des parties prenantes en novembre 2017 pour examen et nouvelle version révisée établie avant la sixième session de la Plénière. Le groupe d’appui technique basé au Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE a continué de concourir aux travaux effectués dans ce domaine grâce à l’appui en nature apporté par cette organisation. On trouvera dans le document IPBES/6/INF/16 un rapport d’activité à ce sujet ;
	3. Activités menées dans le cadre de la stratégie de communication et de sensibilisation et collaboration avec les réseaux à composition non limitée de parties prenantes aux fins de la mise en œuvre de la stratégie d’association des parties prenantes en application de la décision IPBES‑4/4 [produit 4 d)], comme indiqué dans le document IPBES/6/INF/19, un appui technique ayant été apporté par l’UICN pour mettre en œuvre la stratégie d’association des parties prenantes et des mesures prises en vue de conclure de nouveaux partenariats stratégiques (IPBES/6/INF/21) ;
	4. Poursuite des travaux concernant l’examen de l’efficacité de la Plateforme pendant la période couverte par le premier programme de travail [produit 4 e)] en application de la décision IPBES‑5/2 et tel qu’indiqué dans le document IPBES/6/10, notamment publication d’un rapport d’examen interne établi par l’équipe chargée de l’examen interne et approuvé par le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau, présenté à la Plénière pour information à sa sixième session, sur la base du questionnaire (figurant dans l’annexe de la décision IPBES‑5/2) révisé par le Bureau en consultation avec le Groupe d’experts multidisciplinaire après la cinquième session, examiné par les membres et les parties prenantes et dont la version finale a été établie par le Bureau en consultation avec le Groupe d’experts multidisciplinaire (le rapport intégral est publié dans le document IPBES/6/INF/32) ; publication par le Secrétaire exécutif, en novembre 2017, d’un appel à nomination au groupe d’examen et lancement d’un appel d’offres pour s’assurer les services d’une organisation professionnelle externe chargée de coordonner l’examen. On trouvera dans le document IPBES/6/INF/33 des informations sur les résultats de l’appel à nomination et de l’appel d’offres ;
	5. Poursuite des travaux par le Comité sur les conflits d’intérêts et établissement d’un rapport, qui figure dans le document IPBES/6/INF/22, conformément à l’article 10 des procédures d’application de la politique en matière de conflits d’intérêts figurant dans l’annexe II de la décision IPBES‑3/3.

 II. Recrutement de fonctionnaires au secrétariat en 2017

1. En mai 2017, un nouveau fonctionnaire d’administration (P‑3) chargé des finances, du budget et de l’administration a été recruté pour remplacer un fonctionnaire qui avait cessé ses fonctions en février 2017. Un consultant à la classe G‑5 est en train d’être recruté. Dans sa décision IPBES‑5/6, la Plénière avait approuvé le financement de la moitié du coût associé à ce poste et l’Allemagne a depuis lors apporté une contribution en espèces pour permettre le recrutement d’un fonctionnaire à temps plein chargé de contribuer au perfectionnement et à la mise à jour du système de gestion des données qui appuie la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme.

 Effectifs du secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques en 2017

| *Poste* | *Calendrier* |
| --- | --- |
| Chef du secrétariat (D‑1) | En poste depuis février 2014 |
| Administrateur de programme (P‑4)a | En poste depuis mars 2015 |
| Spécialiste des communications (P‑4) | En poste depuis juillet 2016 |
| Administrateur de programme (P‑3) | En poste depuis avril 2015 |
| Fonctionnaire d’administration (P‑3) | En poste depuis mai 2017 |
| Spécialiste adjoint de la gestion des connaissances (P‑2) | En poste depuis mai 2016 |
| Administrateur de programme adjoint (P‑2) | En poste depuis février 2016 |
| Assistant administratif (G‑6) | En poste depuis mai 2016 |
| Assistant administratif (G‑6) | En poste depuis août 2016 |
| Assistant administratif (G‑5) | En poste depuis juillet 2016 |
| Assistant administratif (G‑5) | En poste depuis juillet 2013 |
| Assistant administratif (G‑5) | En poste depuis août 2015 |
| Assistant administratif (G‑5) | Recrutement en cours |

a Poste fourni sous forme de contribution en nature par le PNUE.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. \* IPBES/6/1. [↑](#footnote-ref-1)
2. 1 Les neuvième et dixième réunions du Groupe d’experts multidisciplinaire et du Bureau ont été comptabilisées, mais pas les sessions de la Plénière. [↑](#footnote-ref-2)